



Paris, le 12 avril 2018

**GROUPE DE LIAISON,
DE RÉFLEXION, DE
VIGILANCE ET DE
SOLIDARITÉ AVEC LES
CHRÉTIENS ET LES
MINORITÉS AU
MOYEN-ORIENT**

COLLOQUE « CITOYENNETÉ ET JUSTICE :

UN DÉFI POUR LE MOYEN-ORIENT

QUELS ENSEIGNEMENTS POUR L'AVENIR DE L'IRAK ? »

**CONCLUSION PAR M. CHRISTIAN CAMBON, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES DU SÉNAT**

Monsieur le Président,

Éminences,

Monsieur le Représentant spécial,

Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames les députées,

Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de saluer l'initiative de Bruno Retailleau, qui fait preuve d'une mobilisation constante sur la question des minorités d'Orient, si sensible pour nous. Ce colloque vient démontrer, si l'on en doutait encore, que la reconquête militaire observée en Irak et la réussite des offensives menées contre Daech dans la région ne seront décisives que si elles sont suivies d'un retour à la concorde civile dans les pays concernés. Celle-ci passe en premier lieu par

l'accèsion de toutes les minorités à une citoyenneté pleine et entière, garantissant une égalité de droits et un accès à la justice. L'un ne va pas sans l'autre comme ont pu le souligner les échanges de cet après-midi.

Ces valeurs sont au cœur du message de la France dans la région et plus particulièrement en Irak. Il ressort de ce colloque que l'Irak pourrait être un laboratoire en ce qui concerne les conditions d'expression de la liberté religieuse, la citoyenneté et la réconciliation. Il est indispensable que ce laboratoire produise des résultats, sans quoi les germes de la guerre civile prospèreraient une nouvelle fois. Je pense particulièrement à Mossoul, souvent présentée comme un des symboles de la chute de l'État islamique. Cette ville à majorité sunnite doit faire l'objet d'une véritable attention du pouvoir irakien et de la communauté internationale. Ses un million et demi d'habitants ne doivent pas être laissés de côté, sous peine de créer de nouvelles frustrations. Comme l'a répété à plusieurs reprises le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, devant notre commission : nous devons garder à l'idée que les combattants ne vont pas disparaître comme par enchantement. Certains vont se diriger vers d'autres territoires, que ce soit l'Afghanistan ou plus à l'est, jusqu'à la Malaisie ou les Philippines. D'autres reprendront le chemin de la vie civile, en attendant.

La France se place d'ores et déjà en Irak dans une phase de reconstruction. Partenaires dans la bataille, nous souhaitons désormais être partenaires de la paix. Notre pays dispose d'une bonne image, liée pour partie à notre présence dans les airs et au sol et durant les combats : l'apport de la *Task force Wagram* a ainsi été très apprécié du commandement de l'armée irakienne. Cet *a priori* positif envers la France doit nous aider à faire progresser un dialogue national constructif et avancer l'idée d'une Constitution irakienne permettant l'autonomie d'un Kurdistan irakien au sein d'un Irak intégré respectant les différentes communautés, yézidie, chrétiennes, chiite et bien sûr sunnite. Ce texte inclusif pourra être le préalable à la

réalisation de trois objectifs : celui de la reconstruction, celui de la stabilisation et celui de la réconciliation nationale.

Sans adoption d'une telle loi fondamentale, les sommes colossales que la communauté internationale s'est engagée à mobiliser en Irak au cours des prochaines années afin de faciliter la reconstruction du pays seraient, au mieux, perdues ou, au pire, exacerberaient un peu plus les tensions internes. La reconstruction n'est pas seulement matérielle, elle est également humaine et sociale. Aucune région et aucune communauté, particulièrement celles qui ont été marginalisées dans l'histoire récente de l'Irak ou qui ont été martyrisées par *Daech* ne devront donc être laissées de côté.

Je rappelle tout de même que le coût de la reconstruction est d'ores et déjà estimé à 71 milliards d'euros. Là encore, la France assumera sa part, comme en témoigne les financements qu'elle va apporter grâce à l'Agence française de développement à des projets dans les secteurs de l'eau, de l'énergie et de la restauration des filières agricoles. Je vous parlais de Mossoul à l'instant. La France s'est engagée à verser 2,5 millions d'euros au Programme des Nations unies pour le développement, pour qu'il facilite la réhabilitation de la faculté de médecine de l'université de Ninive ainsi que la faculté des arts et le département de français de l'université de Mossoul. Cette action n'aura cependant du sens que si elle permet aux populations locales d'avoir le droit d'y accéder.

Le processus inclusif que la France appelle de ses vœux concerne bien évidemment les sunnites, mais aussi les chrétiens d'Orient les autres minorités. La France est particulièrement attachée à la défense de ces communautés. Notre pays a une relation historique avec les chrétiens d'Orient, depuis l'accord de 1535 avec l'Empire Ottoman jusqu'au discours de Jacques Chirac en 1996 à l'église Sainte-Anne de Jérusalem. Rappelons-nous de ses mots en direction des chrétiens d'Orient : « *Vous êtes indispensables. Ne désespérez pas. Ne quittez pas cette*

terre. Vous demeurez aujourd'hui, comme hier, une garantie de respect de l'autre et de tolérance pour la société qui se crée. En cela, vous êtes nécessaires à la paix ».

Plus de vingt ans après, les mots du président de la République sont malheureusement d'une actualité douloureuse : depuis ce discours, en une génération, la population chrétienne d'Irak aurait diminué de 75 % ! Il s'agit d'un bouleversement tragique, pour les personnes concernées bien sûr, mais aussi pour l'ensemble de ce pays, tant l'appauvrissement de la diversité porte de conséquences négatives en termes de développement et de stabilité.

Dans le même temps, l'engagement français a, quant à lui, été renouvelé et élargi à toutes les minorités de la région. N'oublions pas que c'est à l'initiative de la France que les Nations unies se sont saisies du sujet en mars 2015 puis qu'une conférence internationale a été organisée à Paris quelques mois plus tard. Il s'agit aujourd'hui pour nous de défendre l'histoire de ces communautés, qui est aussi, au fond, notre histoire, car notre civilisation d'Europe occidentale est le fruit de l'essaimage du Moyen-Orient, et ce faisant de contribuer à ce qu'elles disposent d'un avenir sur leurs terres.

Mme Vian Diakhil vient de nous parler du sort de la communauté yezidie. Leur premier droit est déjà de pouvoir retourner chez eux. La France a pris des initiatives, notamment en matière de déminage, dans la région de Sinjar, dans le nord de l'Irak, afin favoriser le retour du peuple yézidi. C'est une première étape indispensable.

Plus largement, nous ne pouvons admettre que ces citoyens à part entière soient sempiternellement considérés comme des ennemis de l'intérieur et donc privés de leurs droits élémentaires. L'Europe a connu par le passé de semblables pratiques, elle a su s'en affranchir pour se réinventer et accéder à une paix durable. Je souhaite le même destin à l'Irak et à l'ensemble de la région. Je me tourne vers

nos amis de la région pour leur dire que l'Europe n'intervient pas, dans ces questions, en donneuse de leçons, mais plutôt en témoignage des déchirements que nous avons connus dans le passé et des souffrances que les pays européens se sont infligés entre eux, et de la façon dont nous nous sommes efforcés de les surmonter.

La dernière partie de votre colloque a insisté sur la question de la justice. Là encore, la comparaison avec l'Europe est frappante. Notre continent n'a pu commencer à tourner la page du Troisième Reich et de la seconde guerre mondiale que lorsque les crimes ont pu être nommés, puis punis. L'élaboration d'une nouvelle Constitution, fut-elle la plus inclusive possible et la plus à même de restaurer la confiance, ne pourra effacer les exactions et les souffrances.

La France sera donc vigilante sur cette question de l'impunité. La communauté internationale dispose désormais d'outils qui ont fait leurs preuves, en Europe mais aussi en Afrique et en Asie. Nous devons permettre à ces structures de se déployer pour que les enquêtes indispensables soient menées et qu'un jugement soit rendu.

Nous devons proposer l'adaptation des expériences passées au contexte local irakien. Je pense à l'exemple cambodgien, particulièrement intéressant car, comme en Irak, on a pu observer une volonté totalitaire d'élimination de l'autre, de destruction de sa culture et de ses racines. La France soutient les chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens depuis leur établissement en 2006. Elle appuie directement leurs travaux, élément de consolidation de la paix et de l'État de droit au Cambodge. Elle pourrait sans doute en faire de même en Irak, si tel était le souhait des Irakiens.

N'oublions pas qu'il y a là aussi urgence. La durée dans laquelle s'inscrit la justice si elle est trop longue peut aboutir à un phénomène d'oubli, de lassitude des victimes et de disparition des témoins comme des bourreaux. On a pu l'observer au Cambodge. Dans le cas irakien une difficulté supplémentaire vient de ce qu'après

cette période de troubles extrêmes étalés sur plus de trente ans – guerre avec l’Iran, les deux guerres du Golfe, *Daech* – les minoritaires sont encore plus... minoritaires – je ne reviens pas sur le chiffre effrayant que j’ai donné tout à l’heure.

La qualité de nos échanges aujourd’hui ont néanmoins montré que l’Irak est peut-être à un tournant qui laisse croire à une lueur d’espoir, après une période très sombre. L’apaisement, la justice et la réconciliation permettrons – nous voulons y croire- au pays de retrouver sa place, si importante pour l’équilibre de la région. Dans l’absolu, l’Irak a aussi des atouts, dont tous ses habitants pourraient profiter si la paix et la sécurité revenaient durablement dans le pays. Je remercie donc une nouvelle fois Bruno Retailleau. Ce colloque montre une nouvelle fois que la défense des chrétiens et des minorités d’Orient dépasse largement le sort de ces communautés et s’affirme comme le combat pour la préservation des valeurs fondamentales qui nous sont chères : vivre-ensemble, dignité et justice.

Défendre les minorités au Moyen-Orient, c’est tout simplement défendre l’âme du Moyen-Orient, son vrai visage ; c’est respecter son passé et préserver son futur.

Je vous remercie